



NATIONS UNIES

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »), qui ont fermé en 2015 et 2017 respectivement.

ALLOCUTION

PRÉSIDENT

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

La Haye, le 11 juillet 2019

Le Juge Carmel Agius, Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux Allocution prononcée à l'occasion de la 24^e commémoration du génocide de Srebrenica, le 11 juillet 2019

Excellences,
Vous les victimes, les survivants et les membres de leur famille,
Chères Mères de Srebrenica et autres associations de victimes,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les salutations des juges et des autres hauts responsables du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, le Mécanisme, qui, même s'ils ne sont pas ici aujourd'hui, sont de tout cœur avec nous. Ils se joignent à moi pour vous témoigner, ainsi qu'au peuple de ce pays, notre profond respect et pour exprimer nos plus sincères condoléances aux familles de toutes les victimes, notamment de celles qui seront enfin inhumées cet après-midi.

Il y a deux ans, j'ai pris la parole devant vous en qualité de dernier président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le TPIY. En 2018, je n'avais pas pu être parmi vous, mais j'étais avec vous en pensée. Je m'adresse à vous aujourd'hui pour la première fois en ma nouvelle qualité de Président du Mécanisme.

À eux deux, le TPIY et le Mécanisme, qui a été créé pour lui succéder, ont œuvré au service de la justice internationale pendant plus d'un quart de siècle. Grâce aux travaux que ces institutions ont menés et aux jugements et arrêts historiques qu'elles ont rendus, le paysage juridique international a irrémédiablement changé. De même que la situation en Bosnie-Herzégovine. Les principaux responsables des crimes odieux commis durant les conflits du début des années 90 ont été traduits en justice, un récit historique complet des faits a été établi et la grande majorité des personnes qui ont été tuées ont finalement été inhumées avec le respect qui leur est dû. Ces commémorations annuelles nous permettent donc aussi de ne pas oublier la détermination dont a fait preuve le Conseil de sécurité de l'ONU, qui a créé le TPIY en 1993 et le Mécanisme en 2012, pour rendre justice aux victimes, à leur famille et à cette région.

Aujourd'hui, un an et demi après la fermeture du TPIY, je suis, avec le recul, fier que le Tribunal ait fait tout ce qui était en son pouvoir, tout comme le Mécanisme continuera de le faire, pour rendre justice aux victimes, quelle que soit leur origine ethnique. Les jugements et arrêts rendus par le TPIY ont été les premiers à établir que les événements que nous commémorons aujourd'hui étaient constitutifs du crime de génocide. Ils ont permis d'établir au-delà de tout doute raisonnable comment le génocide avait été soigneusement planifié ; comment il

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Tél. Arusha : +255 (0)27 256 5376

Tél. La Haye : +31 (0)70 512 5691

Adresse électronique : mict-press@un.org

Le Mécanisme sur [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#), [LinkedIn](#)

www.irmct.org



avait été systématiquement et brutalement perpétré en l'espace de quelques jours, causant la mort de jusqu'à 8 000 garçons et hommes musulmans ; et comment leurs corps avaient été jetés dans des fosses communes, exhumés et enterrés une deuxième ou même une troisième fois dans d'autres fosses communes. La plus haute juridiction dans le monde, la Cour internationale de Justice, la CIJ, a également conclu que les événements survenus à Srebrenica étaient constitutifs de génocide. Plus récemment, en mars dernier, le Mécanisme a rendu un arrêt important par lequel il a confirmé qu'un génocide avait été commis.

Ce sont les victimes, leurs familles et leurs proches, qui ont enduré la désolation et le supplice causés par ces événements. Vous vivez avec ces horreurs depuis 1995 et subissez chaque jour leurs conséquences. Comme si cela ne suffisait pas, vous avez également dû supporter l'affront cruel de ceux qui avancent que le génocide n'a pas eu lieu, alors que vous connaissez la vérité, et en dépit des éléments de preuve accablants et des jugements et arrêts rendus tant par les tribunaux internationaux que par des juridictions nationales. Vous savez bien mieux que moi à quel point la campagne du déni du génocide est véhémente, et à quel point elle s'est intensifiée ces derniers temps. Je ne peux qu'imaginer combien cela doit être difficile pour vous, car c'est votre histoire et ce que vous avez personnellement vécu qui sont délibérément niés et mis en cause.

Le déni du génocide vise à vous blesser et, par là même, à vous désarmer. C'est en quelque sorte une façon de perpétuer le génocide, et de ne pas vous laisser guérir vos blessures. Le déni du génocide est utilisé à des fins politiques par des dirigeants qui cherchent à tirer parti du maintien dans le passé d'une Bosnie-Herzégovine divisée sur le plan ethnique. Comme je l'ai évoqué dans l'allocution que j'ai prononcée à la quatrième conférence internationale intitulée « Stop Genocide and Holocaust Denial », organisée à Sarajevo il y a trois semaines, ceux qui nient le génocide de Srebrenica cherchent peut-être à tirer profit de la fermeture du TPIY. Ils ont de toute évidence perdu de vue que le Mécanisme demeurera à vos côtés, coude à coude, en prenant le relai du TPIY. Ainsi, le Mécanisme et moi-même, en ma qualité de président de cette institution, avons la responsabilité de défendre les jugements et arrêts rendus par le TPIY et le Mécanisme et la vérité qu'ils ont établie. Soyez assurés que c'est précisément ce que nous continuerons de faire.

Il est crucial de défendre l'État de droit et le rôle des tribunaux, surtout maintenant. La nouvelle priorité est de lutter résolument contre les tentatives des négationnistes de réécrire l'histoire. Il faudra pour ce faire que les dirigeants et les habitants de ce pays œuvrent de concert et que la communauté internationale leur apporte son soutien.

Permettez-moi de souligner qu'il ne revient pas aux dirigeants politiques ou aux quidams de décider ou non de prononcer une déclaration de culpabilité pour génocide. Seuls les cours et les tribunaux sont compétents pour décider si un crime a été commis et qui en est responsable, sur la base des éléments de preuve qui ont présentés et examinés, et conformément au droit et aux garanties procédurales fondamentales. Il y a lieu de rappeler à ceux qui rejettent la légitimité des conclusions auxquelles sont parvenus le TPIY et le Mécanisme que le Conseil de sécurité a confié à ces institutions — et à aucune autre — la mission d'enquêter sur les crimes commis ici en juillet 1995 et de poursuivre, de juger et de punir leurs auteurs. Il convient en outre de leur rappeler qu'à l'avenir, les juridictions nationales seront chargées de poursuivre cette mission, tel que l'a également prévu le Conseil de sécurité. Il vous incombe — il nous incombe à tous — de prendre les devants pour dénoncer et démasquer ceux qui pourraient chercher à remplacer les jugements rendus il y a longtemps par des juridictions nationales et internationales par les « conclusions » auxquelles ils sont parvenus.

Mesdames et Messieurs,



Alors que nous nous trouvons ensemble sur ce lieu qui a été le théâtre de tant d'inhumanité, prenons dès maintenant la résolution de nous unir contre ceux qui attisent la haine. Engageons-nous à continuer à défendre le récit établi des faits aussi fermement que nous le pouvons. Continuons à exiger que l'exercice de la justice soit respecté et préservé.

Et ce faisant, nous ne devons jamais oublier les victimes et leurs proches, qui sont les raisons de notre présence ici aujourd'hui. Le courage et la résilience admirables dont vous faites preuve sont une source d'inspiration pour nous tous.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.
